



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le 12 février 2025

**MONSIEUR PIERRE-ANDRE DURAND
PREFET DE REGION OCCITANIE
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
1 PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX 9**

NOS RÉF. : DITEE/SBT/06/D25-00323
AFFAIRE SUIVIE PAR : Claire PAGES
CONTACT : claire.pages@laregion.fr
Tél.: +33 (0)5 61 39 67 45

OBJET : Transmission du projet de Charte pour la révision du PNR des Pyrénées Ariégeoises pour avis final

En recommandé avec A/R

Monsieur le Préfet,

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été créé le 30 mai 1999 et le classement du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises arrive à échéance le 30 mai 2025.

La révision de la charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été prescrite par délibération de la Région Occitanie en date du 11 décembre 2020.

Selon les dispositions du Code de l'Environnement, le projet de charte révisée du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été soumis à une enquête publique, diligentée par la Région Occitanie, du 14 octobre 2024 au 24 novembre 2024. La commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions le 14 janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.333-6-2 du code de l'environnement, et après les ajustements nécessaires pour tenir compte du rapport et des conclusions de l'enquête publique et de l'avis de l'autorité environnementale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint deux exemplaires du dossier de charte révisée du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises afin que vous puissiez en faire parvenir sans délai un exemplaire au Ministère de la transition écologique en vue de procéder à son examen final.

À la suite des difficultés rencontrées avec la crise sanitaire et une fin de classement en mai 2025, j'attire votre attention sur les délais très contraints de la procédure de révision.



HÔTEL DE RÉGION

Dans l'intérêt de ce territoire, et au vu de la mobilisation et des engagements des acteurs pour enrichir ce projet, je vous serais obligée de bien vouloir accorder une bienveillante attention à ces demandes afin que cette révision soit menée à son terme avec succès dans les meilleurs délais.

Mes services restent à votre entière disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma considération distinguée.



Carole DELGA

Pièces jointes :

- Dossier complet comprenant le projet de charte final du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (rapport et plan de référence du Parc), accompagné du diagnostic territorial et de l'évaluation de la mise en œuvre de la précédente charte et de l'ensemble des annexes.
- Le rapport et les conclusions de l'Enquête publique
- Le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale prévus respectivement par les articles R. 122-20 et R. 122-21 du code de l'environnement, ainsi que le mémoire en réponse
- Une note présentant l'évolution du projet de charte depuis l'avis du Préfet de région sur le projet de charte, expliquant de façon synthétique comment ont été pris en compte les avis exprimés dans le cadre de cette consultation sur le projet de charte, par l'autorité environnementale et dans celui de l'enquête publique
- L'arrêté du Conseil Régional arrêtant le projet de charte et engageant l'enquête publique
- La délibération du 11/02/2025 du Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Copies à :

- Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Occitanie)
- Monsieur Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNR Pyrénées Ariégeoises
- Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
- Monsieur Michaël WEBER, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux